

**Arrêté N°2026-182**

**La Présidente de l'Université Lyon 2,**


Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,  
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et  
suivant.

**Arrête :**

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Diplôme Universitaire de  
Musicien Intervenant est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 15/06/2026

La Présidente,  
Isabelle von Buelzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2025-2026

Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI)

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury,  Enseignant chercheur	Joubert Muriel	Docteur en musicologie et professeur agrégé à l'Université de Lyon 2.  Responsable du Master MFA et mention Master
Enseignante	Côte Emmanuelle	Responsable pédagogique du DUMI de l'Université Lumière Lyon 2
Professionnelle	Fournier Claire	Musicienne intervenante